



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 15053

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le coût, sur plusieurs années, du rapatriement de nos compatriotes retenus prisonniers ou blessés à l'étranger. En effet, l'augmentation du tourisme de masse et des voyages de nos compatriotes, comme du nombre des expatriés de nationalité française augmentent le nombre de ces accidents de voyages. Ces dossiers de rapatriement ont vu leur nombre augmenter sur les 25 dernières années. Il lui demande donc de bien vouloir lui en préciser le coût pour les pouvoirs publics, pour chacune des 25 dernières années.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes, dans le cadre de la protection consulaire qu'il exerce vis-à-vis des Français expatriés et des Français de passage à l'étranger, est amené, chaque année, à rapatrier des personnes hospitalisées à la suite d'un accident ou de maladie, et à faire l'avance de leurs frais de rapatriement. Cette facilité concerne des compatriotes dépourvus d'assurance rapatriement et dont les membres de leur famille, tenus à l'obligation alimentaire en vertu des articles 205 et suivants du code civil, ne sont pas en mesure de leur apporter aide et assistance. Il est à noter que les (Français incarcérés à l'étranger ne sont jamais rapatriés aux frais de l'État à l'issue de leur peine. Pour ceux d'entre eux faisant l'objet d'un transfèrement durant leur peine, les frais de retour en France sont pris en charge par le ministère de la justice. Toute personne rapatriée est tenue de signer un engagement de remboursement des frais engagés et un engagement à ne solliciter, pour quelque motif que ce soit, un second rapatriement aux frais de l'État. Les statistiques des rapatriements pour les 14 dernières années s'établissent comme suit :

ANNÉE	NOMBRE DE RAPATRIEMENTS	COÛT
1994		
1995	65	27 894
1996	51	23 325
1997	34	16 327
1998	59	29 654
1999	134	69 496
2000	148	74 388
2001	86	207 260
2002	69	174 570

2003	47	104 000
2004	53	238 759
2005	78	166 286
2006	96	198 206
2007	166	297 772
Total	1086	1 627 937

S'ajoutent à ces rapatriements individuels, des rapatriements collectifs liés à des crises politiques graves, guerres civiles ou situations de belligérance. Créé le 1er juillet 2008, le Centre de crise a procédé aux rapatriements suivants :

2008	502 (Géorgie)	387 739
2008	550 (Thaïlande)	754 824
Total	1052	1 142 569

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15053

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 425

Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7201